

Feuille d'information n° 3

## Notice médicale pour le recrutement

### Examen médical lors du recrutement

L'examen médical sert à déterminer votre aptitude pour un engagement dans l'armée ou la protection de la population.

- Lors du recrutement, vous serez examiné par un médecin pendant 20 minutes (appareil locomoteur, cœur, poumons, etc.).

Vous serez en outre soumis aux tests suivants :

- remplissage du questionnaire médico-psychologique
- établissement d'une courbe cardiaque (ECG)
- examen de la fonction pulmonaire
- examen de l'ouïe et de la vue
- mesure de la pression sanguine, de la taille et du poids
- radiographie du thorax
- examen sanguin (*facultatif*)

### Remarques relatives à l'examen médical

- **Examens des yeux**

L'examen optique comprend des tests de l'acuité visuelle, de la vision des couleurs et de la vision stéréoscopique. Pour les porteurs de moyens de correction, les valeurs correctives sont reprises du certificat actuel de l'ophtalmologiste.

- **Examen sanguin**

L'examen sanguin est facultatif et ne se fait qu'avec votre accord écrit. Vous recevez à cet effet un formulaire qui vous permet de choisir vous-même les tests que vous voulez effectuer:

- examen 1: paramètres sanguins généraux (formule sanguine, groupe sanguin, etc.)
- examen 2: test hépatique

Vous pouvez choisir d'effectuer uniquement l'examen 1 ou alors les deux. En signant le formulaire, vous autorisez la prise de sang et les examens qui s'ensuivent. Nous vous recommandons d'effectuer tous les examens sanguins en guise de contrôle personnel.

- **Examen de médecine spécialisée**

En fonction du résultat de l'évaluation du questionnaire médico-psychologique, il est possible que vous deviez vous soumettre à un examen médical complémentaire.

- **Dialogue avec le médecin**

Après les examens médicaux, un médecin discutera brièvement avec vous des résultats médicaux et de l'appréciation de l'aptitude au service militaire ou à la protection civile. Le dossier médical établi durant le recrutement a un caractère purement militaire. Il ne sera en aucun cas transmis à une autre instance civile ou votre assurance privée

## Vaccinations durant le recrutement

Les médecins se fonderont sur votre certificat de vaccination pour vous conseiller quant aux vaccinations nécessaires. Outre les vaccinations courantes (diphtérie, tétanos, poliomyélite), le recrutement vous permet également de vous faire vacciner contre la méningite (méningite à méningocoques) et la jaunisse (hépatite).

Les vaccinations sont fortement conseillées mais restent **facultatives**.

## En prévision de l'école de recrues (ER)

### 1. Les documents suivants doivent être apportés au début de l'ER

- Certificat de vaccination
- Carte d'allergie (si disponible)
- Certificats médicaux récents, radiographies récentes, etc. que vous n'avez pas encore remis.

### 2. La bonne préparation

- **Education physique**  
Une bonne préparation est l'une des clefs de la réussite de l'école de recrues. En guise de préparation, nous vous recommandons une activité sportive et physique régulière.
- **Retrait anticipé des bottes de combat**  
Nous vous conseillons de retirer vos bottes de combat avant l'école de recrues et de les porter régulièrement. Vos pieds vous en seront éternellement reconnaissants.